



10 ans de dialogue social dans l'artisanat

Après une journée placée sous le signe du bilan et de la réflexion, les 5 organisations syndicales de salariés, Cfdt, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO d'une part, et l'U2P d'autre part ont pris de nouveaux engagements pour les années à venir.

Nées d'une initiative paritaire, les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat (CPRIA), fêtent aujourd'hui leurs 10 ans. Elles ont ouvert la voie aux professions libérales, qui ont créé en 2012 les Commissions Paritaires Régionales des Professions Libérales (CPR-PL).

Cette initiative paritaire a été généralisée en 2015 par la loi Rebsamen qui a instauré les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI).

Lors de cette Réunion Nationale les représentants des organisations signataires de l'accord du 12 décembre 2001 relatif au développement du dialogue social dans l'artisanat ont salué le travail accompli par les membres des CPRIA tout au long de cette décennie. Il convient également de saluer l'activité des CPRIA lors de la crise sanitaire tant dans l'aide qu'elles ont pu apporter aux entreprises artisanales et à leurs salariés que dans les actions qu'elles ont menées dans ce contexte inédit.

Ces échanges ont également permis de mettre en exergue les axes d'améliorations pour les années à venir, qui contribueraient à accroître leur visibilité et la connaissance de leurs actions, tant de la part des salariés ou des chefs d'entreprise que des pouvoirs publics.

Les organisations s'engagent à poursuivre leurs travaux et actions notamment en matière de qualité de vie au travail, conditions de travail et prévention des risques, de qualité de l'emploi, d'égalité femmes-hommes, de formation, d'activités sociales, culturelles et sportives (notamment avec le dispositif PROXIMEO), tout en tirant les enseignements du passé avec le volontarisme d'une dynamique réaffirmé. Les enjeux environnementaux et les mutations technologiques et économiques seront également au cœur des travaux à venir.

Les représentants des cinq organisations syndicales de salariés et de l'U2P réaffirment l'intérêt du dialogue social, et de son volontarisme au service des salariés des entreprises artisanales et les chefs d'entreprise, intérêt mis plus encore en lumière par le contexte actuel de crise sanitaire et soulignent également la nécessité d'une démocratie sociale de proximité.